

**Comité Social d'Administration Académique
du 16 janvier 2023**

DOTATION DES MOYENS ACADEMIQUES

- DOTATION ACADEMIQUE RENTREE 2023 -

POINT N° 3 DE L'ORDRE DU JOUR :

« Rentrée 2023 : moyens d'enseignement premier et second degrés »

I – ELEMENTS DE CONTEXTE DE LA REPARTITION DES MESURES DE RENTREE 2023 DANS L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU PREMIER DEGRE :

L'académie continue de voir le nombre d'élèves dans le 1^{er} degré diminuer. Ainsi, à la rentrée 2023, une baisse de 3 610 élèves est attendue (écart prévision 2023 – constat 2022).

La mesure d'emploi opérée à la rentrée 2023 dans l'académie permet toutefois au taux d'encadrement académique de poursuivre sa progression (P/E constaté 2022 : 6,02 ; P/E prévisionnel 2023 ; 6,09) et d'être supérieur au national (P/E prévisionnel 2023 : 5,98).

⇒ **Une académie mieux dotée que la moyenne nationale**

Avec une diminution prévisionnelle de 3 610 élèves à la rentrée 2023, l'académie de Nancy Metz aurait dû rendre 131 emplois, la mesure de rentrée limitée à un retrait de 85 emplois permet de poursuivre l'évolution positive du taux d'encadrement.

⇒ **Une académie contrastée :**

Il existe des disparités importantes entre deux départements ruraux et deux départements plus fortement urbanisés.

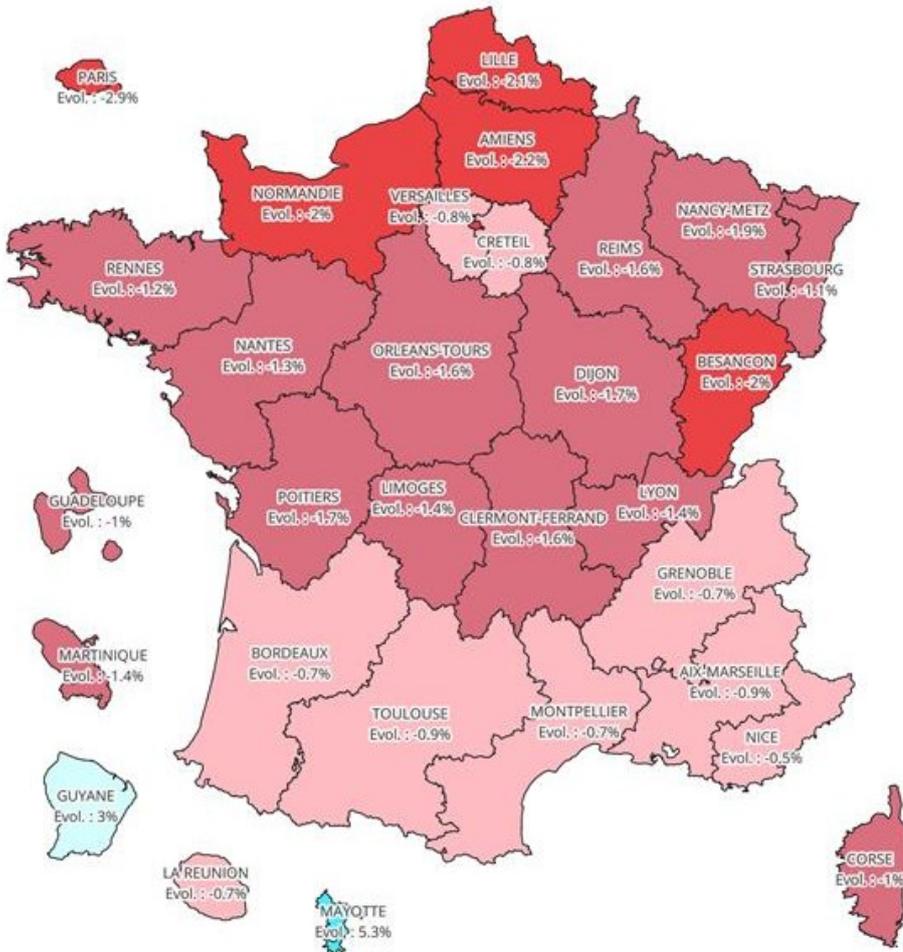
Avec une baisse prévisionnelle de 2,4% de ses effectifs à la rentrée 2023, le département des Vosges enregistre la plus forte diminution. La baisse prévisionnelle des effectifs de la rentrée 2022 a été plus importante que prévue et pourrait justifier un retrait d'emplois conséquent.

Le département de la Moselle, fortement urbanisé, n'a pas atteint les objectifs de plafonnement des effectifs de GS, CP et CE1 à 24 élèves par classe et de dédoublement des effectifs des classes de GS relevant de l'éducation prioritaire. Une dotation supplémentaire d'emplois permettra de poursuivre les travaux engagés, mais aussi d'améliorer son potentiel de remplacement, le plus faible de l'académie.

L'évolution positive du taux d'encadrement académique va faciliter la poursuite de la politique engagée en faveur de la maîtrise des savoirs fondamentaux, de la justice sociale, de l'égalité territoriale et des personnels :

- poursuivre le dédoublement des classes de GS en éducation prioritaire ;
- poursuivre le plafonnement des classes de GS, CP et CE1 ;
- accompagner l'école inclusive (création d'ULIS) ;
- accompagner les territoires ruraux : aucune fermeture d'école sans accord du maire ;
- réajuster les moyens de remplacement en fonction des besoins après une période de deux années fortement marquée par la crise sanitaire.

1) La démographie :

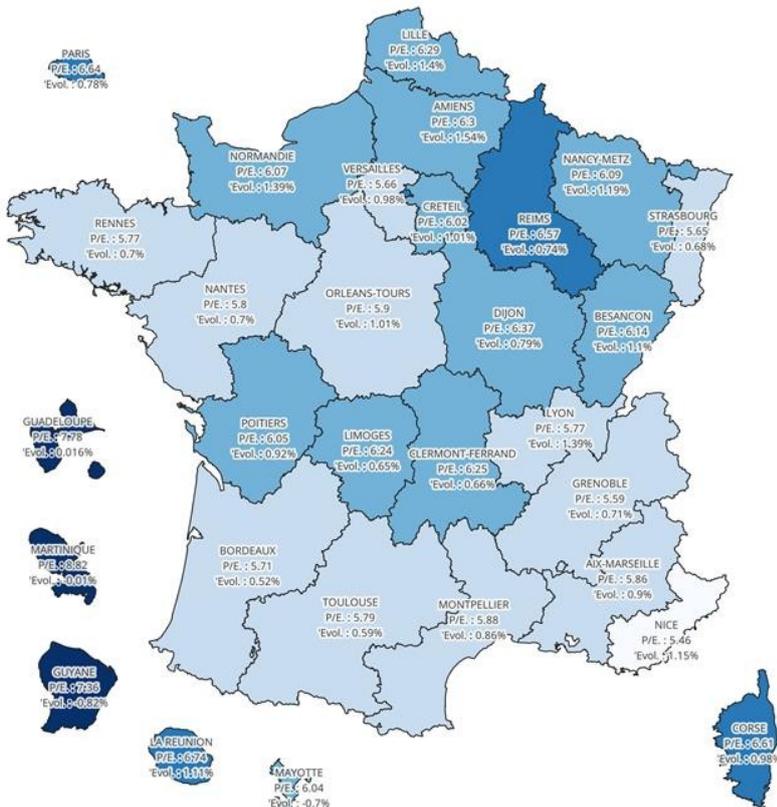


Evolution prévue des effectifs d'élèves (en %) à la rentrée scolaire 2023 (premier degré public)

- de -3% à -2%
- de -1,9% à -1%
- de -0,9% à 0%
- de 0,1% à 4%
- de 4,1% à 6%

Évolution nationale :
- 63 748 élèves (- 1,15 %)

2) Taux d'encadrement des académies :



Nombre de professeurs pour 100 élèves (P/E) prévu à la rentrée scolaire 2023 : 5,98

Évolution : + 0,9 % (P/E 2022 : 5,93)

- de 5 à 5,5
- de 5,51 à 6
- de 6,01 à 6,5
- de 6,51 à 7
- de 7,01 à 9

II - VARIATION DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT ACADEMIQUES A LA RENTREE 2023

- 85 ETP

1) La démographie :

EFFECTIFS ELEVES							
	Prévision 2022	Constat 2022	Prévision 2023	Variation Prévision 2023 / Constat 2022	Variation relative	Variation Prévision 2023 / Prévision 2022	Variation relative
54	58 603	58 862	57 497	-1 365	-2,3%	-1 106	-1,9%
55	13 935	14 132	13 912	-220	-1,6%	-23	-0,2%
57	88 216	88 422	86 976	-1 446	-1,6%	-1 240	-1,4%
88	27 230	27 162	26 583	-579	-2,1%	-647	-2,4%
ACADEMIE	187 984	188 578	184 968	-3 610	-1,9%	-3 016	-1,6%

2) Répartition des mesures de rentrée et taux d'encadrement :

	P/E constaté 2022	Répartition des mesures de rentrée 2023	P/E prévisionnel 2023
54	5,8675	-28	5,9581
55	6,8656	-22	6,8161
57	5,7645	10	5,8719
88	6,7466	-45	6,7242
ACADEMIE	6,0206	-85	6,0922
NATIONAL	5,9300	-667	5,9800

I – ELEMENTS DE CONTEXTE DE LA REPARTITION DES MESURES DE RENTREE 2023 DANS L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU SECOND DEGRE :

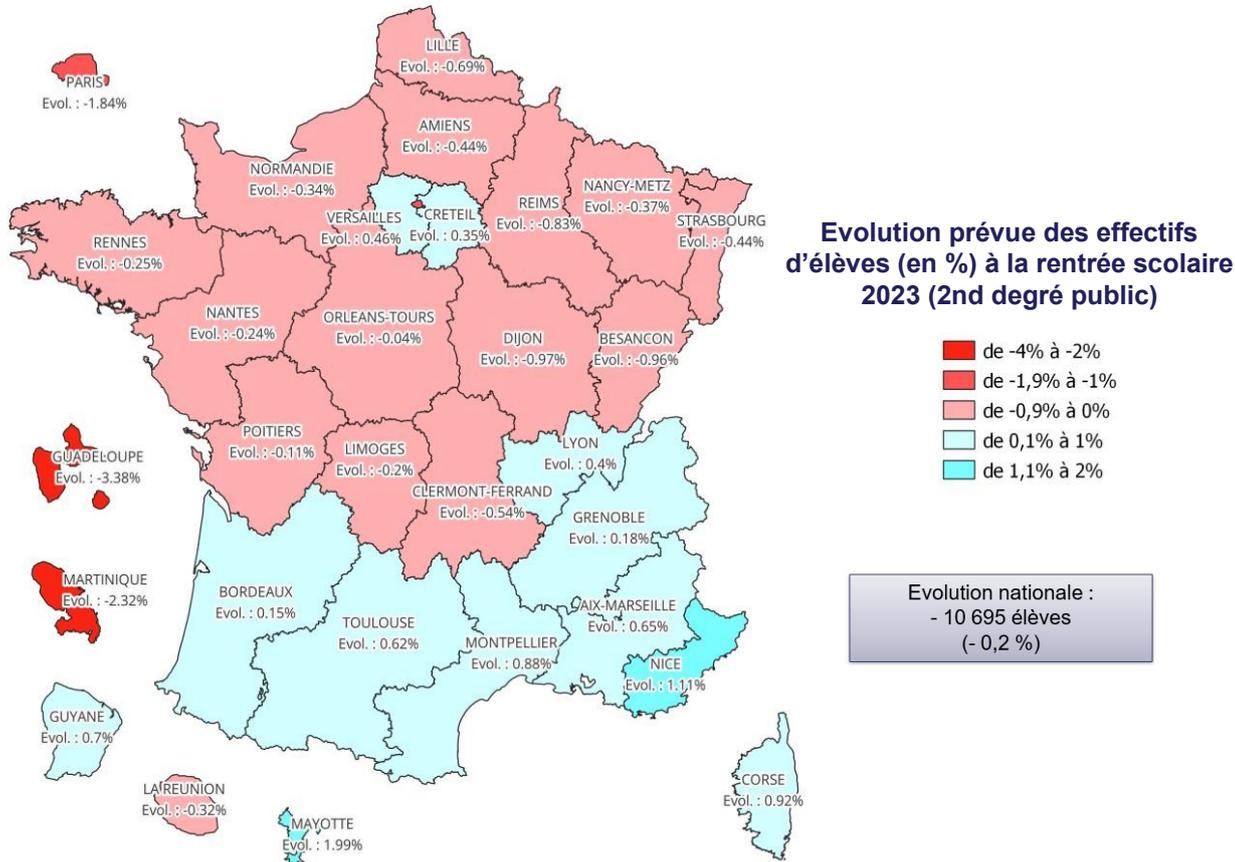
Les effectifs prévisionnels des collèges et des SEGPA sont en baisse de 154 élèves à la rentrée 2023. Le modèle d'allocation progressif des moyens introduit lors de la préparation de rentrée 2022 est reconduit pour préparer la rentrée 2023.

Malgré une mesure de retrait d'emplois à la rentrée 2023, le taux d'encadrement prévisionnel des collèges (H/E) est maintenu à 1,26. Une provision de 13 ETP permettra de financer la création de postes en ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) et en UPE2A (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones nouvellement Arrivés) en fonction des besoins constatés.

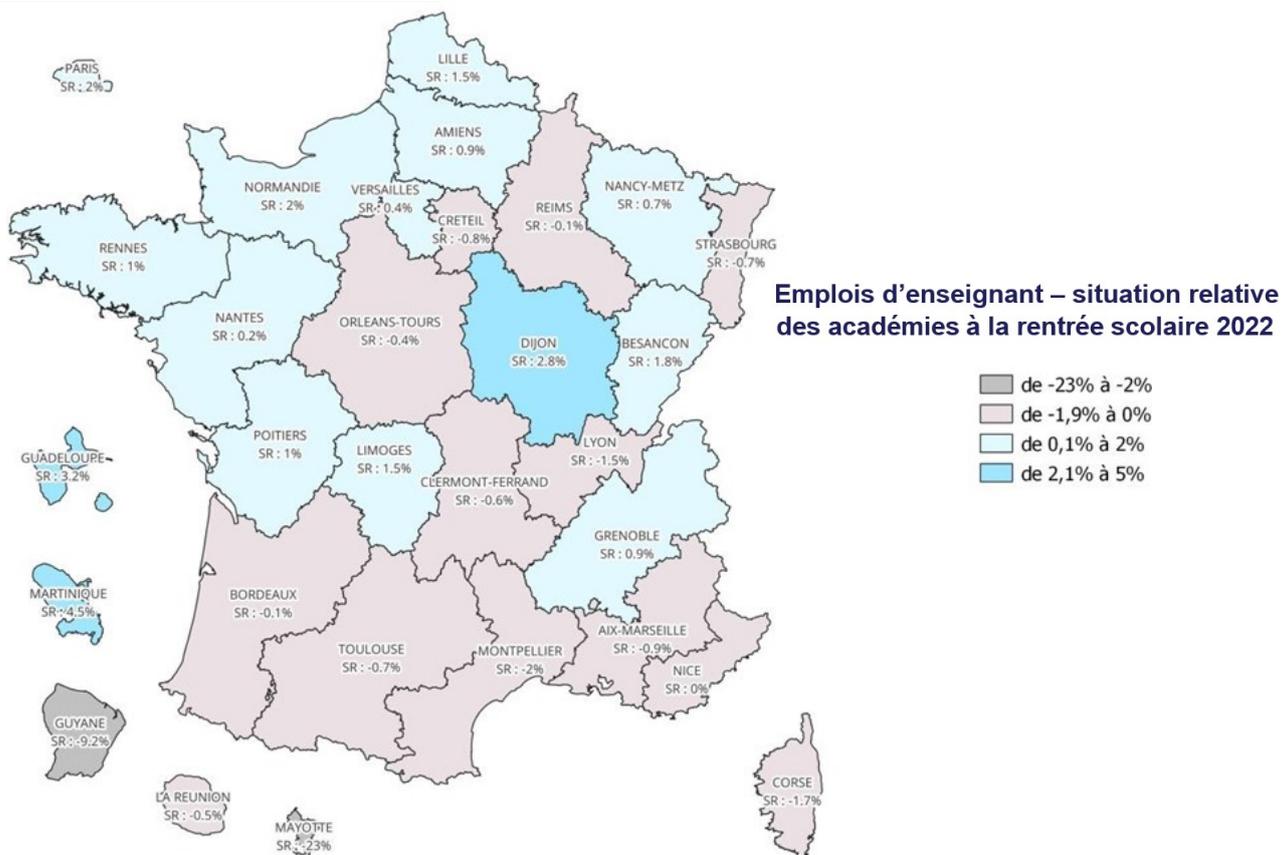
Les effectifs prévisionnels des lycées généraux et technologiques diminuent de 869 élèves à la rentrée 2023. L'évolution des moyens alloués aux établissements prend en compte cette baisse. Les dotations ont été abondées de moyens supplémentaires pour financer la réintégration de l'enseignement des mathématiques dans le tronc commun des classes de première ainsi que des moyens complémentaires pour aider au financement de la carte des enseignements de spécialité et pour s'assurer a minima du maintien du taux d'encadrement (H/E) de chaque établissement. Ainsi, le H/E prévisionnel moyen s'améliore en passant de 1,30 à 1,33 et il augmente dans tous les lycées.

Les effectifs prévisionnels des lycées professionnels augmentent de 423 élèves à la rentrée 2023. La création de 69 ETP dans les lycées professionnels de l'académie permettra d'accueillir ces nouveaux effectifs, d'accompagner l'évolution de la carte des formations, de maintenir le taux d'encadrement prévisionnel à 2,06 et de consolider la transformation de la voie professionnelle.

1) La démographie :



2) La situation relative des académies :



II - VARIATION DES EFFECTIFS ACADEMIQUES (hors EREA)

Type d'établissement	Constat 2022	Prévision 2023	Ecart Prévision 2023 / constat 2022
Collèges	88 465	88 422	-43
54	27 773	27 851	78
55	6 889	6 877	-12
57	40 075	40 186	111
88	13 728	13 508	-220
SEGPA	2 590	2 479	-111
LGT	50 460	49 591	-869
LP + SEP	20 058	20 481	423
ACADEMIE	158 983	158 494	-600

III - DECLINAISON DES MOYENS MIS A DISPOSITION DE L'ACADEMIE

stock d'emplois R 2022 : 13 869,5 ETP

- dont :
- **65 ETP** pour l'éducation prioritaire (*référénts et pondération 1.1 dans les collèges REP+ et REP*) ;
 - **309,03 ETP** pour l'accueil et l'accompagnement des élèves à besoins particuliers [*référént MDPH et ASH, dispositifs ULIS, accueil des allophones (UPE2A)*].

IV - REPARTITION DES MESURES DE RENTREE 2023

MESURES DE RENTREE 2023

	VARIATION TOTALE EN MOYENS D'ENSEIGNEMENT (en ETP)	dont		dont provisions	
		variation au titre de la démographie (en ETP)	variation au titre de l'évolution de l'offre de formation (en ETP)	<i>inclusion 6ème en SEGPA (en ETP)</i>	<i>créations ULIS et UPEA (en ETP)</i>
Collèges	-37,0	-37,0		10,0	13,0
LGT	-80,4	-89,3	8,9		
LP + SEP	69,0	25,0	44,0		
EREA	-5,6	-5,6			
ACADEMIE	-54,0	-106,9	52,9	10,0	13,0

PROGRAMME 141 – « ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU 2ND DEGRE »

Emplois de personnels administratifs : - 6 emplois

Emplois de personnels direction : - 5 emplois

PROGRAMME 230 – « VIE DE L'ELEVE »

Emplois de personnels d'éducation : + 2 emplois